



Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

Une priorité de santé publique

9 octobre 2013





Communiqué de presse

Paris, le 9 octobre 2013

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière Une priorité de santé publique

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule, cette année, **du 11 octobre 2013 au 31 janvier 2014**. **Plus de 10 millions de personnes à risque** sont invitées à se faire vacciner.

Cette campagne 2013 s'inscrit dans **un contexte de baisse préoccupante et continue de la vaccination contre la grippe saisonnière**. Entre 2009 et 2012, la couverture vaccinale des personnes à risque est passée de 60% à 50%.

Pourtant, chaque hiver, **la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France**, pouvant entraîner des complications graves chez les personnes fragiles et être responsable d'un nombre élevé de décès.

Lors de la précédente saison grippale, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a recensé **818 cas graves de grippe** admis en services de réanimation. 71% des malades présentaient un risque de grippe sévère. Parmi ces malades admis en réanimation, **153 décès sont survenus**.

Aujourd'hui, le vaccin grippal (pris en charge à 100% par les régimes de l'assurance maladie pour les populations à risque), demeure **un moyen sûr, et le moyen le plus efficace, pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables** : personnes âgées de 65 ans et plus, certains malades chroniques, femmes enceintes, personnes atteintes d'obésité sévère...

Et même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, **le vaccin réduit le risque de complications graves ou de décès**.

Parce que prévenir des décès évitables est un enjeu majeur de santé publique, relancer le réflexe de la vaccination constitue aujourd'hui une priorité.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie lance une campagne d'information intitulée « **La grippe, ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin** » à la radio, dans la presse et sur Internet, du 12 octobre au 15 novembre 2013.

Cette campagne vise à **sensibiliser les personnes à risque sur la gravité potentielle de la grippe et sur l'importance de la vaccination comme un moyen sûr et le plus efficace pour prévenir la maladie et les risques de complications**. Elle ambitionne aussi de **lutter contre certaines idées reçues** qui perdurent dans l'opinion et pèsent sur le recours à la vaccination.

Comme chaque année, les professionnels de santé sont les interlocuteurs privilégiés des patients et ont un rôle essentiel à jouer dans l'information sur la grippe et son vaccin.

Pour rétablir la confiance dans la vaccination contre la grippe et ainsi améliorer la couverture vaccinale des personnes à risque, la mobilisation de tous est nécessaire.



Sommaire

I. La vaccination contre la grippe : Une priorité de santé publique	page 4
II. La campagne de vaccination 2012 : Un bilan qui confirme la baisse continue du taux de vaccination depuis 2009	page 6
III. La campagne de vaccination 2013 : Une nécessaire mobilisation de tous pour enrayer la tendance à la baisse	page 8
IV. Une campagne de communication nationale renforcée : « La grippe, ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin »	page 11
Annexe 1 / Sondage Assurance Maladie : Les Français, la grippe saisonnière et la vaccination	page 13
Annexe 2 / Populations éligibles à la vaccination contre la grippe saisonnière	page 15
Annexe 3 / Campagne radio : scripts	page 17
Annexe 4 / Fiche InVS : Résumé de l'épidémie de grippe 2012-2013	Page 18

I. La vaccination contre la grippe : une priorité de santé publique

Chaque année, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France.

Cette infection respiratoire aiguë, souvent considérée comme bénigne, peut entraîner des **complications graves** chez les personnes fragiles.

Elle est responsable d'un **nombre élevé de décès** chaque hiver. Lors de la précédente saison grippale, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a recensé **818 cas graves de grippe** admis en services de réanimation. 71% des malades présentaient un risque de grippe sévère. Parmi ces malades admis en réanimation, 153 décès sont survenus et 83% d'entre eux avaient un facteur de risque.

Ce n'est là que la partie visible. Il importe de souligner la **mortalité/morbidité indirecte** importante **liée à une complication ou à la décompensation d'une autre maladie** aggravée par une grippe.

Le vaccin grippal, un moyen de prévention efficace à renouveler chaque année

Aujourd'hui, le **vaccin grippal** (pris en charge à 100 % par les régimes de l'Assurance Maladie pour les populations à risque), **demeure le moyen le plus efficace pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables en réduisant le risque de complications graves ou de décès.**

À cet égard on rappellera que **les traitements homéopathiques ne peuvent en aucun cas se substituer à la vaccination.**

Vaccin grippal et homéopathie: la confusion règne encore !

Alors que la vaccination contre la grippe est, et demeure, le moyen le plus efficace de lutter contre la maladie et ses conséquences potentiellement graves, l'homéopathie continue d'être perçue à tort par une partie des Français comme une alternative crédible¹ : un tiers des Français (34%) considère que le traitement par homéopathie est aussi efficace que le traitement contre la grippe.

Par ailleurs, 1 personne sur 3 (30%)² pense à tort qu'il n'est pas utile de se vacciner contre la grippe au motif que celle-ci se soignerait facilement grâce aux antibiotiques. **Or, les antibiotiques ne sont pas efficaces dans le traitement de la grippe du fait de son origine virale.** Ils ne sont utiles qu'en cas de surinfection bactérienne.

Pour rappel, l'efficacité du vaccin est variable selon les années et selon les souches. **La composition du vaccin est adaptée chaque année pour garantir son efficacité** en fonction des souches virales qui ont circulé majoritairement l'hiver précédent et qui sont les plus susceptibles d'être présentes lors de l'hiver suivant.

La saison dernière, l'efficacité a été meilleure pour les souches B et A (H1N1), qui prédominaient. Le vaccin a été moins adapté pour la souche A (H3N2) circulante, en raison d'une évolution des souches pendant la période de préparation du vaccin.

Enfin, il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe.

¹ Sondage mené auprès d'un échantillon national représentatif de 975 Français âgés de 18 ans et plus interrogés par téléphone (interviews réalisées les 13 et 14 septembre 2013). Synthèse de l'étude disponible en annexe 1.

² Cf. annexe 1.

Le vaccin grippal, un moyen de prévention sûr et bien toléré

Les vaccins trivalents inactivés contre la grippe saisonnière sont généralement considérés comme **peu réactogènes** en dehors de manifestations locales, légères et transitoires (chez 10 à 40 % des sujets vaccinés).

Par ailleurs, des événements indésirables bénins tels que fièvre, malaise, douleurs articulaires ou musculaires, céphalées, surviennent chez 5 à 10 % des sujets vaccinés.

Tolérance du vaccin : des idées reçues qui perdurent...

Selon un récent sondage conduit par BVA pour l'Assurance Maladie³ :

- 80% des Français jugent à tort que le vaccin contre la grippe peut être mal toléré ;
- 59% des personnes interrogées estiment que le vaccin peut présenter des risques pour la santé ;
- Et 1 personne sur 2 pense encore que le vaccin peut donner la grippe (48%) !

Un objectif : protéger les populations à risque

La stratégie vaccinale vise à **protéger les populations les plus vulnérables**, pour lesquelles la maladie représente un danger et ce, dans l'objectif de réduire le **risque avéré de complications graves ou de décès en cas de grippe**.

En ce sens, le calendrier des vaccinations établi par le Ministère de la Santé après avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande la vaccination contre la grippe saisonnière pour notamment⁴ :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, dont :
 - l'asthme ou la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BCPO) ;
 - certaines affections de longue durée (ALD) : diabète, insuffisance cardiaque... ;
- L'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ;
- Depuis 2012, les femmes enceintes (la vaccination protège à la fois la mère et les nourrissons dans les premiers mois de vie par passage transplacentaire des anticorps maternels) et les personnes présentant une obésité sévère avec un IMC ≥ 40 kg / m².
- Depuis 2013, les personnes atteintes d'une hépatopathie chronique avec ou sans cirrhose prises en charge à 100% au titre d'une ALD ;

³ Cf. annexe 1.

⁴ Liste détaillée des personnes éligibles en annexe 2.

II. La campagne de vaccination 2012 : un bilan qui confirme la baisse continue du taux de vaccination depuis 2009

La campagne 2012 de vaccination contre la grippe saisonnière s'est déroulée en France métropolitaine **du 28 septembre 2012 au 31 janvier 2013**⁵.

Durant cette campagne, l'Assurance Maladie a invité plus de 10 millions de personnes à se faire vacciner, tous régimes confondus⁶.

Ce sont ainsi près de **5 millions de vaccins** qui auront été remboursés pour l'ensemble de la population concernée France entière.

Un recours à la vaccination en baisse forte et continue depuis 2009

Les résultats de la campagne 2012 marquent un nouveau recul par rapport à la campagne 2011 avec un recours global à la vaccination de **50,1%** alors qu'il était de **51,7%** en 2011. Cette baisse est préoccupante puisqu'elle touche l'ensemble des catégories de population à risque, hormis les personnes invitées au titre de l'asthme et de la broncho-pneumopathie chronique obstructive qui ne justifient pas d'une Affection Longue Durée.

		65-69 ans	70 ans et plus	TOTAL Personnes âgées	ALD	Asthme / BPCO	TOTAL
Campagne 2012	Vaccinés 2012	863 635	3 249 172	4 112 807	444 615	388 489	4 945 911
	Invités 2012	2 234 097	5 507 847	7 741 944	1 385 956	746 032	9 873 932
	Taux 2012	38,7%	59,0%	53,1%	32,1%	52,1%	50,1%
Campagne 2011	Vaccinés 2011	825 891	3 240 751	4 066 642	448 526	371 315	4 886 483
	Invités 2011	1 977 725	5 390 725	7 368 450	1 359 662	714 775	9 442 887
	Taux 2011	41,8%	60,1%	55,2%	33,0%	51,9%	51,7%
Campagne 2010	Vaccinés 2010	812 768	3 258 312	4 071 080	452 645	361 653	4 885 378
	Invités 2010	1 856 146	5 390 504	7 246 650	1 128 659	1 062 139	9 437 448
	Taux 2010	43,8%	60,4%	56,2%	40,1%	34,0%	51,8%
Campagne 2009	Vaccinés 2009	993 399	3 532 765	4 526 164	535 347	408 477	5 469 988
	Invités 2009	1 796 949	5 285 272	7 082 221	984 558	1 015 261	9 082 040
	Taux 2009	55,3%	66,8%	63,9%	54,4%	40,2%	60,2%
Campagne 2008	Vaccinés 2008	941 394	3 439 325	4 380 719	474 962	357 934	5 213 615
	Invités 2008	1 752 133	5 010 248	6 762 381	969 281	1 147 155	8 878 817
	Taux 2008	53,7%	68,6%	64,8%	49,0%	31,2%	58,7%

RG hors SLM - France métropolitaine

Vaccinés : Données DCIR

Invités : Données ESOPE

Taux = Vaccinés / Invités

⁵ Et du 2 avril au 31 juillet 2012 dans l'hémisphère sud (Réunion-Mayotte).

⁶ Liste détaillée des personnes éligibles en annexe 2.

Ce recul enregistré en 2012 confirme une tendance à la baisse très préoccupante depuis 2009. De 60,2% en 2009, le taux de vaccination est ainsi passé à 50,1% en 2012 auprès de toutes les populations ciblées et, en particulier, des personnes âgées en France métropolitaine.

Chez les populations pour lesquelles la vaccination contre la grippe est recommandée, la couverture vaccinale est nettement inférieure à **l'objectif national et européen d'au moins 75%... Objectif du reste repris dans les indicateurs dans les Objectifs de Santé Publique** de la nouvelle convention médicale (ROSP).

Ce phénomène peut s'expliquer au moins en partie par une **minimisation du risque de la grippe**, conjuguée à une **perte de confiance dans l'efficacité de la vaccination**. De fait, aujourd'hui, un Français sur 5 (21%) considère qu'il est plus dangereux de se faire vacciner que d'avoir la grippe⁷.

Un accès simplifié à la vaccination pour les non primo-vaccinants⁸ en progression

La délivrance directe du vaccin par le pharmacien a encore progressé en 2012 avec l'utilisation de ce dispositif par les trois quarts de la population concernée (73,6% en 2012, 72,5% en 2011). 74,8% des personnes âgées privilégient cette délivrance directe par le pharmacien ; les moins de 65 ans y ont recours dans 66,6% des cas.

Avec 18,8%⁹ de recours chez les non primo-vaccinants, la vaccination directe par l'infirmier(e) (sans prescription médicale) progresse elle aussi sensiblement, allant au-delà des résultats de la campagne 2009, année de mise en œuvre effective du dispositif simplifié.

⁷ Sondage mené auprès d'un échantillon national représentatif de 975 Français âgés de 18 ans et plus interrogés par téléphone (interviews réalisées les 13 et 14 septembre 2013). Synthèse du sondage disponible en annexe 1.

⁸ Assurés adultes ayant bénéficié d'au moins un remboursement de vaccin dans le cadre de la campagne de l'Assurance Maladie au cours des trois dernières années.

⁹ Vaccinations réalisées au cours de séances de soins infirmiers (AIS) non comptabilisées.

III. La campagne de vaccination 2013 : une nécessaire mobilisation de tous pour enrayer la tendance à la baisse

La campagne de vaccination contre la grippe a pour vocation de protéger les populations les plus fragiles afin de **prévenir la maladie** et de **réduire le risque avéré de complications graves ou de décès**.

Elle revêt une importance toute particulière en 2013, l'objectif de l'ensemble des acteurs étant d'**enrayer le mouvement de baisse de la vaccination** constaté depuis 2009.

A cet égard, les médecins, interlocuteurs privilégiés des patients ont un rôle essentiel à jouer pour **rétablir la confiance dans la vaccination contre la grippe** et ainsi améliorer la couverture vaccinale.

Des vaccins disponibles en pharmacie à partir du 11 octobre 2013

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule, dans l'hémisphère nord, du **11 octobre 2013 au 31 janvier 2014**.

Un nouveau vaccin est recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Il maintient les souches A(H3N2) et A(H1N1) qui ont circulé dans l'hémisphère sud et intègre une nouvelle souche B/Massachusetts/2/2012 (lignée Yamagata).

Hémisphère sud : retour sur la campagne de vaccination contre la grippe 2013 pour l'île de la Réunion et Mayotte

La campagne s'est déroulée **du 15 avril au 30 septembre 2013**.

Cette année, l'Assurance Maladie a invité 106 000 personnes à se faire vacciner et **35 524** personnes ont été vaccinées en 2013 - contre 33 488 en 2012.

Le taux de recours à la vaccination a été de 33%.

(estimation provisoire)

Le calendrier vaccinal 2013 (BEH du 19 avril 2013) modifie la liste des populations éligibles à la vaccination **en intégrant les personnes atteintes d'une hépatopathie chronique avec ou sans cirrhose¹⁰**.

Les professionnels de santé invités à se faire vacciner

Comme en 2012, les professionnels de santé libéraux - **médecins généralistes, infirmier(e)s, sages-femmes, pédiatres, pharmaciens, kinésithérapeutes, gynécologues et chirurgiens-dentistes** - seront **invités eux-mêmes à se faire vacciner** mais aussi à sensibiliser leurs patients sur les enjeux de la vaccination.

Une prise en charge du vaccin à 100% pour les populations à risque

Des courriers personnalisés sont envoyés à chaque catégorie d'assurés concernés par la grippe¹¹ en tenant compte de l'âge, de la situation médicale et s'il s'agit d'une première vaccination ou non.

Ces courriers sont accompagnés d'un **bon de vaccination** permettant la délivrance gratuite du vaccin, ainsi que d'un **dépliant d'information**. Le bon de vaccination sera valable jusqu'au 31 janvier 2014.

¹⁰ Liste détaillée des personnes éligibles en annexe 2.

¹¹ Cf. annexe 2.

Le dispositif est simplifié pour les non primo-vaccinants adultes qui peuvent retirer leur vaccin directement en pharmacie et se rapprocher d'un(e) infirmier(e) pour se faire vacciner, **exception faite pour les femmes enceintes atteintes d'une maladie chronique** pour lesquelles une prescription médicale reste nécessaire.

Par ailleurs, **les femmes enceintes qui ne sont pas atteintes d'une maladie chronique et les personnes atteintes d'une obésité sévère ne sont pas directement invitées par l'Assurance Maladie. Elles bénéficient toutefois du vaccin gratuit** et doivent se rendre chez leur médecin traitant qui leur délivrera une prescription et téléchargera le bon de prise en charge depuis leur espace pro sur ameli.fr.

Un dépliant pour rappeler aux assurés la gravité de la grippe et l'importance du vaccin

Mettant en scène en couverture une personne d'environ 60 ans pour faciliter l'identification des « jeunes seniors », le dépliant insiste, cette année, sur le caractère potentiellement grave, voire très grave, de la grippe et valorise l'importance de se faire vacciner à travers « 5 bonnes raisons ». Il rappelle également le dispositif de prise en charge gratuite du vaccin en fonction de la situation de chaque personne concernée.



L'essentiel à retenir en 5 points clés

1/ La campagne de vaccination se déroule **du 11 octobre 2013 au 31 janvier 2014**.

2/ Les vaccins sont disponibles en pharmacie.

3/ **Plus de 10 millions de personnes à risque** sont invitées à se faire vacciner en 2013.

4/ **Le dispositif est toujours simplifié** pour les non primo-vaccinants qui peuvent retirer leur vaccin directement en pharmacie et se rapprocher d'une infirmière pour se faire vacciner.

5/ Un délai de 15 jours est nécessaire entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe. **Il ne faut pas attendre le début de l'épidémie pour vous faire vacciner !**

Pour en savoir plus, sur la grippe et le vaccin : consultez ameli-sante.fr

Je me vaccine pour me protéger

La vaccination reste le moyen de prévention le plus efficace contre la grippe. C'est pourquoi le vaccin est gratuit pour les personnes à risque.

La grippe, ce n'est pas rien

La grippe saisonnière est une infection respiratoire très contagieuse provoquée par des virus « influenza ».

La grippe peut entraîner des complications graves voire mortelles pour les personnes à risque :

- infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie) ;
- aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale, mucoviscidose...)

L'Assurance Maladie invite donc les personnes à risque à se faire vacciner :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes obèses.

BON À SAVOIR

Plus on avance en âge, plus la grippe représente un risque. À partir de 65 ans, l'organisme n'est plus aussi résilient. On est donc plus fragile face à la grippe. C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique recommande de se faire vacciner.

Je ne fais vacciner chaque année pour bien me protéger. En effet, le ou les virus grippaux sont très changeants. D'une année sur l'autre, ceux qui circulent peuvent être différents. C'est pourquoi le vaccin évolue.

Je me protège contre la grippe et je protège mon entourage. La grippe se transmet très facilement. Une personne grippée est contagieuse, même avant l'apparition des symptômes et pendant environ une semaine.

Je n'attends pas l'hiver pour me faire vacciner. Il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe. Je m'infecte dans mes premiers jours ou le début de l'épidémie de grippe pour me faire vacciner. J'en profite avec mon médecin traitant.

Pour me faire vacciner, c'est simple et c'est gratuit !

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin contre la grippe saisonnière pour les personnes à risque. Comment se faire vacciner ? Deux possibilités :

Cas n°1 : j'ai déjà été vacciné(e) contre la grippe les années précédentes. Sur présentation de mon imprimé de prise en charge, mon pharmacien me rend gratuitement le vaccin. Je me rends ensuite chez mon infirmière ou chez mon médecin traitant pour me faire vacciner.

Cas n°2 : je n'ai pas été vacciné(e) contre la grippe les années précédentes. Mon médecin traitant me prescrit le vaccin s'il le juge nécessaire, en signant l'imprimé de prise en charge. Sur présentation de cet imprimé, mon pharmacien me rend gratuitement le vaccin. Je me fais ensuite vacciner par mon médecin traitant ou mon infirmière*, sur prescription médicale.

J'Y PENSE

Plus tôt je me vaccine(e), plus tôt je suis protégé(e). Aussi, je n'attends pas pour me protéger de la grippe. Le vaccin est disponible courant octobre.

* L'adresse de rendez-vous est prise en charge selon les tarifs habituels de remboursement de l'Assurance Maladie.

5 bonnes raisons de me faire vacciner

- 1 Chez les personnes à risque, la grippe peut entraîner des complications sérieuses, voire mortelles.
- 2 Après 65 ans ou si je suis atteint d'une maladie chronique, je suis plus fragile face à la grippe, même si je me sens en bonne santé.
- 3 La composition du vaccin est adaptée chaque année en fonction des virus qui circulent. Je dois donc me faire vacciner tous les ans.
- 4 Le vaccin est le moyen le plus efficace de me protéger. J'en parle avec mon médecin. En me vaccinant, je protège aussi mes proches.
- 5 Le vaccin est gratuit pour les personnes à risque, notamment après 65 ans ou pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques.

BON À SAVOIR

Le vaccin contre la grippe est fabriqué à partir de virus inactivés. Bien sûr, il ne peut en aucun cas donner la grippe.

IV. Une campagne de communication nationale renforcée : « La grippe, ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin »

Parce qu'aucun décès évitable n'est acceptable, relancer le réflexe de vaccination constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique.

Les professionnels de santé sensibilisés en amont

Les médecins généralistes et spécialistes recevront un **document co-élaboré par le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie avec l'appui de l'InVS, de l'ANSM, du HCSP et du CNR grippe**, comportant les informations les plus récentes sur la grippe. Ses objectifs :

- Alerter sur les données épidémiologiques ;
- Rappeler les aspects de santé publique de la vaccination contre la grippe ;
- Faire un point sur l'efficacité et la tolérance des vaccins grippaux.

Pour faciliter leur pratique, **médecins, infirmières et pharmaciens recevront de l'Assurance Maladie une lettre d'information** accompagnée d'un mémo pratique sur les vaccins disponibles, les personnes concernées par la vaccination grippale et les modalités du dispositif (codage, facturation).

Ces informations sont également disponibles sur le site de référence ameli.fr.

Une **campagne de bannières sur des sites professionnels**, carrefours d'audience, permettra également de sensibiliser tout au long de l'hiver médecins et infirmières aux enjeux de la vaccination.

Enfin, lors de leurs visites, **les Délégués de l'Assurance Maladie aborderont le sujet de la vaccination** en lien notamment avec l'atteinte des **objectifs de santé publique** définis par la ROSP.

A noter à cet égard : les médecins peuvent consulter sur leur espace pro ([ameli](http://ameli.fr)) le taux de vaccination de leur patientèle concernée sur l'hiver précédent.

Une nouvelle campagne de communication à destination du grand public

Afin de sensibiliser les personnes à risque sur la gravité potentielle de la grippe et l'importance de la vaccination comme un moyen sûr et le plus efficace pour prévenir la maladie et les risques de complications, l'Assurance Maladie lance une campagne de communication intitulée « **La grippe, ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin** » à la radio, dans la presse et sur Internet, du 12 octobre au 15 novembre 2013.

Une campagne radio globale pour relancer le réflexe de vaccination...

La campagne radio sera cette année la pierre angulaire du dispositif d'information et de communication déployé par l'Assurance Maladie, afin, en tirant le meilleur parti de ce média de masse et de proximité à la fois, d'entrer dans les foyers des Français et de **favoriser la notoriété rapide de la campagne de vaccination anti-grippe** en parlant au plus grand nombre : les personnes à risque, leur entourage, et naturellement, les professionnels de santé.

Deux spots radio de 30'' mettant en scène le dialogue d'un médecin et de son patient en fin de consultation, sont ainsi prévus pour une diffusion sur les stations de forte audience, 6 à 8 fois par jour.

Ces spots déclinent un même message de gravité auprès des **deux cibles** principalement concernées par la grippe - **les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques** - autour d'une signature claire et percutante : « La grippe, ce n'est pas rien. Alors je fais le vaccin ».

A ce dispositif s'ajoute une **opération spéciale mise en place en partenariat avec RTL**, visant à recréer de l'enjeu autour de la grippe et à lever les idées reçues, à travers :

- **Un format long 40'' hors écran porté par Marina Carrère d'Encausse** afin de répondre aux questions courantes et aux stéréotypes sur la grippe ;
- **Des messages courts 20'' hors écran portés par Jean-Pierre Foucault** pour rappeler l'importance de la vaccination pour les personnes à risque et inciter les auditeurs concernés à se faire vacciner.

... assortie d'une campagne presse et web...

Une campagne de **bannières** redirigeant vers ameli-santé sera parallèlement déployée sur Internet, à partir de la mi-octobre et pendant 3 semaines (22 millions d'impressions générées), en synergie avec la vague radio et de façon complémentaire en direction de populations plus spécifiques que les seniors et les malades chroniques, comme, par exemple, les femmes enceintes, elles aussi fragiles face à la grippe.

... et relayée dans l'ensemble des médias « propriétaires » de l'Assurance Maladie...

Afin de toucher le plus large public, l'Assurance Maladie exploitera également l'ensemble de ses propres médias et supports d'information ; et au premier chef **ameli-santé**, qui propose une information complète sur la grippe, le vaccin et les modalités de vaccination, ainsi qu'un quizz permettant de lever les idées reçues.

Le site **ameli.fr**, fort de ses 10 millions de visites mensuelles, proposera également, dès la page d'accueil, une vignette renvoyant vers l'onglet « Comment prévenir ? » de la rubrique grippe du site ameli-sante.fr.

Enfin, peu après l'envoi aux assurés des courriers d'invitation à se faire vacciner, une « **e-newsletter** » adressée à tous les titulaires d'un compte sur ameli.fr qui sensibilise à la grippe et au vaccin avec un renvoi sur ameli-sante.fr.

Les médias offline seront également mobilisés au service de l'enjeu, avec :

- Un article pédagogique à la Une de **Ma Lettre** (pleine page) dont les 3 millions d'exemplaires seront adressés en priorité aux assurés de plus de 65 ans (lecteurs de ce support et cible prioritaire) ;
- Un article dans **Sophia et Vous**, le journal des personnes diabétiques adhérentes au programme sophia ;
- Le message d'attente du **3646**, en relance de campagne à partir de la mi-novembre.

... ainsi que par les Caisses Primaires d'assurance maladie et les professionnels de santé

Un matériel complet d'information est mis à la disposition des caisses et des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmier(e)s) :

- Une **affiche** qui renvoie sur ameli-sante.fr pour en savoir plus ;
- Une **vidéo de 25''** (avec notamment, 2 000 écrans implantés dans 500 grandes pharmacies, soit 18 millions de contacts générés par le dispositif), renvoyant également sur ameli-sante.fr pour en savoir plus ;
- Un **support dédié destiné aux infirmier(e)s** rappelant les modalités de la vaccination directe.

Les caisses primaires conduiront par ailleurs des actions propres à l'échelle de leur territoire : campagnes presse sur la base de l'annonce presse fournie par la Caisse nationale, campagnes d'appels sortants auprès des assurés ciblés non vaccinés, ateliers et animations (Laval), relances courriers et sms, ateliers dans les clubs seniors, stands sur les marchés (Haute Garonne)...

ANNEXE 1 / SONDAGE ASSURANCE MALADIE : LES FRANÇAIS, LA GRIPPE SAISONNIERE ET LA VACCINATION

Quel rapport les Français entretiennent-ils avec la grippe ? Que pensent-ils du vaccin ? Ont-ils l'intention de se faire vacciner cette année ? ... A l'aube du lancement de la campagne de vaccination en France, l'Assurance Maladie a souhaité prendre le pouls de l'opinion : elle a confié à l'institut BVA la réalisation d'une enquête¹² destinée à faire le point sur les connaissances, perceptions et pratiques des Français concernant la grippe et le vaccin. En voici les principales conclusions.

Des habitudes de vaccination stables dans le temps

- **25%** de la population française affirme s'être fait vacciner contre la grippe saisonnière en 2012, un chiffre équivalent à 2011.
- Les plus âgés (65 ans et plus) sont significativement plus nombreux à déclarer s'être faits vacciner les années précédentes (**61%** en 2012 ; **60%** en 2011).
- Près d'1 Français sur 3 a l'intention de se faire vacciner cette année (**28%**) ; ils sont 2 sur 3 à déclarer cette intention chez les plus de 65 ans (**65%**).

Des Français relativement bien informés sur la grippe saisonnière et la vaccination...

- **93%** des Français reconnaissent que la grippe est une maladie grave, voire mortelle.
- Ils sont **91%** à savoir que, lorsqu'on a eu la grippe une fois, on peut la ré-cattraper.
- **88%** d'entre eux savent qu'il est recommandé de se faire vacciner après 65 ans.

... Même si un certain nombre d'idées reçues restent prégnantes sur ces sujets

- **80%** des Français pensent à tort que le vaccin contre la grippe peut être mal toléré.
- 1 personne sur 2 pense encore que le vaccin peut donner la grippe (**48%**).
- **59%** des personnes interrogées pensent que le vaccin peut présenter des risques pour la santé.
- Un tiers des Français (**34%**) considère que le traitement par homéopathie est aussi efficace que le traitement contre la grippe.
- Presque 1 personne sur 3 (**30%**) estime qu'il n'est pas utile de prévenir la grippe en se vaccinant alors qu'elle se soigne facilement grâce aux antibiotiques.
- Et 1 Français sur 5 (**21%**) considère qu'il est plus dangereux de se faire vacciner que d'avoir la grippe.

Protéger les autres : un argument important en faveur de la vaccination

- Pour **55%** des Français le fait de protéger les autres en protégeant soi-même contre la grippe constitue un facteur d'incitation à se faire vacciner.
- Le fait que la grippe puisse être grave voire mortelle représente également un facteur de motivation pour **45%** des personnes interrogées.
- Enfin, le rôle de prescription du médecin est réaffirmé : pour **36%** des Français le fait que le médecin ait conseillé de se faire vacciner est un élément déclencheur.

Un coût annuel de la grippe en France largement sous-estimé

- **55%** des Français évaluent le coût annuel de la grippe entre 10 et 30 millions d'euros, et **15%** entre 1 et 3 millions d'euros.
- Or, l'épidémie grippale qui a touché la France durant l'hiver 2012 a coûté environ **200 millions d'euros** à l'Assurance Maladie.

¹² Sondage mené auprès d'un échantillon national représentatif de 975 Français âgés de 18 ans et plus interrogés par téléphone (interviews réalisées les 13 et 14 septembre 2013).

ANNEXE 2 / POPULATIONS ELIGIBLES À LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE

Sont éligibles les assurés et leurs ayant-droits relevant du régime général ou des sections locales mutualistes, remplissant l'une des conditions suivantes :

Recommandations générales :

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Recommandations particulières :

La vaccination est recommandée chez :

- Les **femmes enceintes**, quel que soit le trimestre de la grossesse ;
- Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes des **pathologies suivantes** :
 - affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO) ;
 - insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique ;
 - maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyper-réactivité bronchique ;
 - dysplasies broncho-pulmonaires traitées au cours des six mois précédents par ventilation mécanique et/ou oxygénothérapie prolongée et/ou traitement médicamenteux continu (corticoïdes, bronchodilatateurs, diurétiques) ;
 - mucoviscidose ;
 - cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP et/ou une insuffisance cardiaque ;
 - insuffisances cardiaques graves ;
 - valvulopathies graves ;
 - troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ;
 - maladies des coronaires ;
 - antécédents d'accident vasculaire cérébral
 - formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot) ;
 - paraplégies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ;
 - néphropathies chroniques graves ;
 - syndromes néphrotiques ;
 - drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalassodrépanocytose ;
 - diabète de type 1 et de type 2 ;
 - déficits immunitaires primitifs ou acquis (pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur), excepté les personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines ; personnes infectées par le VIH quels que soient leur âge et leur statut immunovirologique ;
 - maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose ;

- Les **personnes obèses** avec un IMC égal ou supérieur à 40kg/m², sans pathologie associée ou atteintes d'une pathologie autre que celles citées ci-dessus ;
- Les **personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico- social d'hébergement**, quel que soit leur âge ;
- L'**entourage familial des nourrissons** âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ainsi définis : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho dysplasie et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée ;
- Les **professionnels de santé libéraux** en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère : médecin généraliste, infirmier, sage-femme, pédiatre, pharmacien titulaire d'officine, masseur-kinésithérapeute, gynécologue et chirurgien-dentiste.

ANNEXE 3 / CAMPAGNE RADIO : SCRIPTS

Spot - 65 ans et plus

Patient : femme de 65 ans :

Docteur, mes enfants me parlent sans arrêt du vaccin contre la grippe... Mais bon, un vaccin, pour un gros rhume...

Docteur :

Ils ont raison, la grippe ce n'est pas qu'un gros rhume. C'est une infection respiratoire très contagieuse. Chez les plus de 65 ans comme vous, elle peut entraîner des complications graves voire une hospitalisation. Pour les éviter, le vaccin reste LE moyen le plus efficace.

Patient :

Ah j'ai bien fait de vous en parler.

Voix off :

La grippe, ce n'est pas rien. Alors je fais le vaccin.
Pour tout savoir, je consulte ameli-sante.fr
Jingle + Signature

Spot - Malades chroniques

Patient : homme de 30 ans

Au fait Docteur, mon cousin qui est diabétique comme moi, a été hospitalisé à cause de la grippe... Alors, je me demandais, le vaccin...

Docteur :

Oui, pour vous le vaccin est recommandé. Pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques comme le diabète, la grippe peut entraîner des complications graves voire une hospitalisation. Pour les éviter, le vaccin reste LE moyen le plus efficace.

Patient :

D'accord, j'ai bien fait de vous en parler.

Voix off :

La grippe, ce n'est pas rien. Alors je fais le vaccin.
Pour en savoir plus, consultez ameli-sante.fr.
Jingle + Signature

ANNEXE 4 / RESUME DE L'EPIDEMIE DE GRIPPE 2012-2013



INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE

En France métropolitaine, **la saison 2012-2013 a été caractérisée dans la communauté par une épidémie grippale de plus grande intensité que les dernières saisons et de longue durée**, ainsi que par la circulation des 3 virus grippaux.

Le nombre de consultations pour syndromes grippaux a été plus élevé (4,3 millions versus 1,8 millions) que l'an passé alors que le nombre de foyers d'infections respiratoires aiguës survenus en collectivités de personnes âgées et signalés à l'InVS était moindre (753 versus 921). **Le nombre de cas graves notifiés par les réanimateurs a été, lui, plus important (818 versus 326)**. Il s'agissait en majorité de personnes avec facteurs de risque, infectées par le virus A(H1N1)pdm09. Par contre, la part des patients hospitalisés parmi ceux consultant pour grippe dans le réseau de services d'urgence Oscur a été plus basse que l'année précédente.

Comme l'an passé, l'analyse des données de mortalité fournies par l'Insee a montré un excès de mortalité toutes causes confondues, essentiellement chez les personnes âgées de 85 ans et plus.

A noter en 2012-2013, **la belle progression de Grippenet** où le nombre de participants déclarant chaque semaine sur internet la présence ou non de symptômes est passé de 4 500 à 6 000. Ce projet permet d'estimer le nombre de grippe, même dans la population ne consultant pas. **Il redémarre le 13 novembre et l'appel à volontaires est lancé sur le site www.grippenet.fr**.

Comme en métropole, l'épidémie grippale dans les DOM a été souvent marquée par la co-circulation des 3 virus grippaux. A La Réunion, l'épidémie de grippe s'est terminée fin juillet. Parmi les 3 virus grippaux qui circulaient, le virus A(H1N1)pdm09 prédominait.

Selon les données de la Cnam-TS, la couverture vaccinale des personnes à risque continue à baisser, passant de 51,7% en 2011 à 50,1% en 2012. Cette baisse concerne les personnes âgées comme celles présentant une ALD ciblée par la vaccination. Ces données sont très loin de l'objectif d'une couverture à 75% des populations à risque de forme grave de grippe.

Les épidémies de grippe survenues ces dernières semaines dans l'hémisphère sud ne montraient pas d'éléments de gravité.

Au total, l'épidémie de grippe 2012-2013 a été particulièrement longue, marquée par la co-circulation de trois virus grippaux. De ce fait, même si la gravité de la grippe a été comparable cette année à celle des saisons précédentes, l'impact de l'épidémie en termes de consultations pour syndromes grippaux et hospitalisations a été plus important. Il n'est pas possible d'anticiper sur les types et sous-types des prochains virus grippaux qui vont prochainement circuler en France et seul le maintien d'un système de surveillance réactif permettra d'adapter les mesures de contrôle le cas échéant.